

Sommaire

Le SIED 70 récompensé pour ses CEE	P. 1
Départ de notre directeur historique... arrivée d'une nouvelle direction	P. 1
Commission TECV	P. 2
La maîtrise de l'énergie et la mise à disposition aux communes	P. 2
Inaugurations des chaufferies biomasse de Gy et Marnay	P. 2
Electromobilité	P. 3
Le nouveau véhicule électrique du SIED 70	P. 4
Nouvelles modalités de financement OICEP	P. 4
Signature des conventions TEPCV	P. 4

Le SIED 70 récompensé pour ses CEE

Les 26, 27 et 28 janvier derniers ont eu lieu les assises européennes de la transition énergétique à Dunkerque.

A cette occasion, le Grand Prix des CEE 2016 de la FNCCR, organisé en partenariat avec l'ADEME, l'ATEE (Association Technique Énergie Environnement), l'AFE (Association Française de l'Éclairage) et l'AITF (Association des Ingénieurs Territoriaux de France) a été décerné au SIED 70 dans la catégorie "éclairage public" grâce à son action auprès des communes pour la rénovation de leurs luminaires.

Cette dernière a permis de valoriser 31 GWh cumac de CEE sur la période de décembre 2014 à décembre 2015, représentant le remplacement de 2 715 luminaires conduisant à une économie de plus de 40% des consommations électriques. Ces travaux ont été réalisés grâce à une participation financière du SIED 70 d'environ 2 400 000 €.



En effet, depuis 2014, le SIED 70 assure, pour ses communes adhérentes et les particuliers, la gestion des CEE relatifs aux travaux destinés à réaliser des économies d'énergie sur leur patrimoine, permettant ainsi leur mutualisation. Le gain financier obtenu est entièrement redistribué aux collectivités participant au dispositif. Grâce à cette mutualisation, le SIED 70 a pu effectuer 3 dépôts de dossiers globalisant 111,5 GWh Cumac (96,1 GWh Cumac pour le SIED 70 et 15,4 GWh Cumac pour les collectivités et particuliers).

Départ de notre directeur historique...

Après 20 ans de bons et loyaux services au sein de la collectivité, Jean-Paul Barsot, directeur du SIED 70 depuis 1995, a fait valoir ses droits à la retraite à l'occasion de ses 65 ans. Venu du syndicat départemental d'électrification de l'Aube, il avait œuvré dès son arrivée à la négociation de l'annexe 1 du cahier des charges du contrat de concession avec EDF.

Sous l'autorité des 3 présidents qui se sont succédés au sein du syndicat (Gérard Pelletier, René Bret et Jacques Abry, le président actuel), il a contribué à l'extension du périmètre de notre syndicat qui, de 235 communes en 1995, regroupe au-

jourd'hui les 543 communes du département pour sa compétence obligatoire « réseau de distribution publique d'énergie » ainsi qu'à la diversification de ses activités.

Euvrant au développement du syndicat, il l'a vu évoluer dans l'exercice des compétences gaz, énergies renouvelables (avec la création de 3 chaufferies bois), éclairage public et, tout dernièrement, les installations de recharge pour véhicules électriques, y incluant également des interventions visant à la maîtrise de l'énergie et l'utilisation rationnelle de celle-ci dans les communes.

... arrivée d'une nouvelle direction

Arrivé en octobre 2015 au sein de la structure afin de profiter de l'expérience de son prédécesseur, Fabrice Tonghini a pris ses fonctions de directeur à la mi-mars.

Venant de la ville de Dole (Jura) où il exerçait la fonction de directeur des services techniques mutualisés avec la Communauté d'agglomération depuis 2008, il n'est pas sans connaître notre département puisqu'il y a travaillé de 2001 à 2008 comme responsable des services tech-

niques à la commune de Gray.

Originaire d'un autre département limitrophe, les Vosges, il avait auparavant fait ses armes durant 5 ans en région parisienne, comme responsable des services techniques, avant de pouvoir revenir dans l'Est de la France.

Agé de 46 ans, il va désormais s'atteler à la bonne réalisation des nombreux chantiers qu'a entamés le SIED 70 en ce début d'année.



M. Jean-Paul Barsot



M. Fabrice Tonghini

Lettre d'actualité du Syndicat d'Énergie du Département de la Haute-Saône
 Directeur de la publication : F. TONGHINI
 Conception et mise en page : C. CHAPELLE / V. RENAULT/MM. VILLEMJIN
 Tirage : 1 000 exemplaires
 Crédits photos : SIED 70
 Imprimée par Bureautique.service

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE
 DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE,
 Autorité organisatrice de la
 distribution publique d'électricité

Commission TECV

Le 4 février dernier a eu lieu la première réunion de la commission consultative paritaire créée par la loi n°2015-992 du 17 août 2015 (dite loi relative à la Transition Énergétique et la Croissance Verte) et instituée au cours du Comité syndical du 12 septembre 2015. Elle comprend 21 représentants du SIED 70 et 21 représentants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre totalement ou partiellement inclus dans le périmètre du syndicat (1 représentant par EPCI).

Cette commission est chargée de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter l'échange de données.

Au cours de cette réunion, les rôles de chacun, dans le domaine de l'énergie, ont été rappelés et les différentes actions du syndicat ont été présentées aux membres présents. Durant les échanges, les interventions du syndicat dans le domaine de l'éclairage public et de la maîtrise de l'énergie ont pu être expliquées et détaillées. Il a été notamment précisé que le syndicat peut assurer, à la demande et pour le compte d'un ou de plusieurs EPCI à fiscalité propre qui en sont membres,

l'élaboration du plan climat-air-énergie territorial, obligatoire pour les plus importantes, ainsi que la réalisation d'actions dans le domaine de l'efficacité énergétique.

Par ailleurs, conformément à la loi précitée, la commission a nommé un représentant des EPCI, M. Franck Tisserand, pour participer à la conférence dite loi NOME qui a lieu tous les ans, à l'initiative de la préfecture. Le syndicat et ses délégués se réunissent alors afin d'établir un bilan détaillé de la mise en œuvre du programme prévisionnel de tous les investissements envisagés sur le réseau de distribution.

La maîtrise de l'énergie et la mise à disposition aux communes

Dans le cadre de ses attributions, le SIED 70 a la possibilité de mettre en commun les moyens nécessaires, notamment, à la maîtrise de la demande d'énergie et l'utilisation rationnelle de celle-ci. Il peut ainsi entreprendre toute action contribuant à l'efficacité énergétique et à la gestion de la demande d'énergie.

Ainsi, le Bureau Syndical a décidé, par délibération n° 4 du 8 décembre 2015, d'accompagner les communes dans leurs travaux de maîtrise de la demande d'énergie. Des missions d'assistance peuvent en effet être assurées par des agents du SIED 70, pour les communes et durant la durée des travaux, dans le cadre de la mise à disposition de personnel; cette modalité étant prévue dans ses statuts.

Ces missions feront l'objet de conventions entre le SIED 70 et les communes qui souhaiteront une assistance dans les travaux d'amélioration énergétique de leurs bâtiments. Elles préciseront la contribution de la commune sur la base d'un forfait horaire de prestations comprenant les charges salariales des agents concernés.

Inaugurations des chaufferies biomasse de Gy et Marnay



Chaufferie de Gy



Chaufferie de Marnay

Le 22 avril dernier, le SIED 70 a inauguré ses chaufferies biomasse de Gy et de Marnay en présence de M. Luc Chouchkaïeff, Secrétaire général de la Préfecture de Haute-Saône, Mme Blandine Aubert, Directrice régionale de l'ADEME Bourgogne Franche-Comté, M. Maurice Fassenet et Mme Catherine Lind, Conseillers départementaux du canton de Marnay, Mme Christèle Clément, Maire de Gy, M. Vincent Ballot, Maire de Marnay et M. Jacques Abry, Président du SIED 70.

Mise en service en novembre 2014, la **chaufferie de Gy** est équipée d'une chaudière principale aux bois-plaquettes de 220 kW et d'une chaudière d'appoint-secours aux bois-granulés de 200 kW. Ses 200 ml de réseau de chaleur alimentent en chauffage et ECS le collège et le gymnase soit une surface chauffée totale de 4 000 m² à laquelle viendra s'ajouter, en 2017, les 1 000 m² du futur pôle scolaire. La quantité de plaquettes forestières consommée annuellement par la chaufferie est estimée à 135 tonnes. L'opération d'un montant de 427 000 € HT a bénéficié d'une aide de 136 000 € du Conseil départemental de la Haute-Saône.

Mise en service en septembre 2015, le **réseau de chaleur de Marnay**, d'une

longueur de 1 600 ml, alimente une vingtaine de sous-stations pour chauffer une surface totale de 14 500 m². La chaufferie centrale est équipée de deux chaudières bois-plaquettes de 300 kW chacune et d'une chaudière d'appoint-secours au fioul de 800 kW. La production en chaufferie est estimée à 1 400 MWh par an soit une consommation de 500 tonnes de plaquettes forestières et 16 000 litres de fioul. L'opération d'un montant de 1 041 400 € HT a bénéficié des soutiens du Conseil départemental de la Haute-Saône (135 000 €), du FEDER (76 000 €) et de l'ADEME (66 000 €).

Dans son discours, M. Jacques Abry a rappelé que le SIED 70 œuvrait depuis 2005 dans le domaine du bois-énergie et que ces réalisations illustraient concrètement la volonté du Syndicat de déployer les énergies renouvelables en Haute-Saône. Avec 3 réseaux de chaleur en exploitation soit une puissance de 1,6 MW bois installée et 2 230 000 € investis en qualité de maître d'ouvrage, la Régie du SIED 70 est aujourd'hui un opérateur important en matière de thermique bois sur le Département.

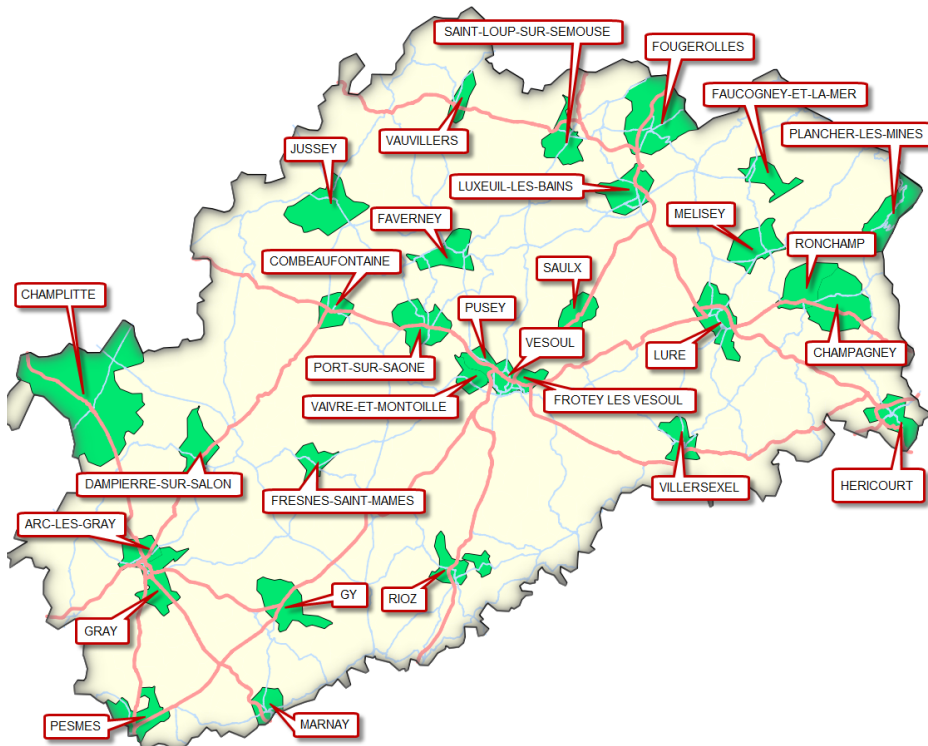
Electromobilité

Le SIED 70 a décidé par délibération du Comité syndical du 12 septembre 2015, de compléter ses statuts par l'ajout de la compétence optionnelle relative aux infrastructures de recharge de véhicules électriques. Par arrêté du 18 janvier 2016, Mme la Préfète de Haute-Saône a modifié les statuts du SIED 70 en conséquence.

Le SIED 70 a donc désormais compétence pour créer et entretenir des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables et pour mettre en place et organiser un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, l'exploitation pouvant comprendre l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge. Actuellement, 274 communes ont transféré leur compétence en la matière au SIED 70.

Ainsi le Comité Syndical a validé la prise en charge financière de l'installation et de l'exploitation pendant 3 ans de 45 bornes de recharge pour véhicules électriques réparties sur l'ensemble du département de la Haute-Saône.



Les pré requis à la définition des sites de déploiement de ces infrastructures (poids de la population des communes, positionne-



ment sur un axe structurant ou un nœud de communication, proximité d'un centre d'intérêt permettant d'occuper le conducteur pendant les 1 à 2 heures nécessaires à la charge, ...) ont permis d'établir, en coopération avec les services de la Préfecture de région, un schéma de déploiement en cohérence avec le schéma régional d'électromobilité. Ce maillage du département permet de répondre aux besoins des 2 types de public intéressés :

- les utilisateurs locaux qui profitent du temps de leurs activités (commerces, sport, spectacle, etc...) pour recharger leur véhicule sans en avoir réellement besoin.
- les utilisateurs itinérants qui ont programmé leur déplacement en fonction des emplacements des bornes.

Pour ce déploiement, le syndicat a décidé de retenir des bornes de recharge de type « lente » à « accélérée ». Chaque borne sera constituée de 2 points de charge, permettant la recharge de 2 véhicules simultanément. Elles seront ainsi équipées pour chaque point de charge :

- d'une prise de type E/F 16A (pour la charge lente), 
- d'une de type 2 ou 2S (norme européenne pour la charge accélérée) 

Cette double configuration permet de répondre au besoin des véhicules électriques existants et à venir.

Ces stations de recharge seront accessibles au public 24H/24H et 7J/7J. Le stationnement sur ces emplacements sera gratuit, réservé à la recharge des véhicules électriques. La charge sera, quant à elle,

gratuite pendant les 3 premières années.

Ces bornes sont dites intelligentes et communicantes. Elles offriront notamment la possibilité de réserver à distance un emplacement et une durée de charge. Elles pourront être activées par badge ou smartphone. Elles pourront, en outre, être interrogées à distance (maintenance technique, statistiques, état de charge du véhicule).

Selon le principe d'interopérabilité, le système mis en place permettra à des usagers extérieurs au département de se recharger sur ces installations et inversement, les usagers Haut-Saônois pourront utiliser (et recharger) leurs véhicules dans d'autres territoires (aux tarifs pratiqués par ceux-ci cette fois !)

Le coût d'investissement de cette opération a été évalué à 540 000 € TTC. Aussi, le SIED 70 a-t-il sollicité les aides de l'ADEME et de la Région Franche-Comté (à hauteur respectivement de 50% et 10% du montant HT de cet investissement) pour le financement de ce projet.

Les coûts d'exploitation, évalués à 50 000 € TTC sur 3 ans seront entièrement pris en charge par le SIED 70 sur le domaine public.

Un groupement de commandes établi avec le Conseil Départemental du Doubs, du Jura, le Syndicat Mixte d'Energies du Doubs et la Préfecture de Région va permettre de désigner l'entreprise qui fournira, installera et assurera la maintenance et la gestion de ces bornes. Les premiers sites seront opérationnels en 2016.

Plus d'informations

Des informations supplémentaires sont disponibles sur le site du SIED 70 ainsi que des documents à télécharger.

www.sied70.fr

Spécialisés en électricité, en thermique et en énergie, les agents du SIED 70 sont à votre disposition pour répondre à vos questions et vous fournir des conseils objectifs.

N'hésitez pas à les contacter

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE
DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE**

20, avenue des Rives du Lac
70000 Vaivre-et-Montoille

☎ 03.84.77.00.00

☎ 03.84.77.00.01

✉ contact@sied70.fr

Le véhicule électrique du SIED 70

Le SIED 70 se dote d'un véhicule électrique.

Compétent dans le déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques, le SIED 70 se devait d'être également moteur dans le développement de ce type de voiture.

C'est chose faite depuis octobre 2015 puisque les services du Syndicat sont dotés d'une ZOE de marque RENAULT acquise à l'issue d'une consultation réalisée auprès des constructeurs automobiles proposant ce type de motorisation.

Compte tenu des incitations de l'Etat, le prix d'achat a été amené à 14 000 € TTC. La batterie fait l'objet d'une location longue durée en sus (coût : 79 € par mois dans la limite de 12 500 km/an).

L'autonomie actuelle permet de parcourir 120 km sans recharge. A l'épreuve depuis plus de 6 mois dans les services, cette voiture a conquis les utilisateurs et le Syndicat envisage de s'équiper d'un nouveau véhicule de ce type pour le prochain renouvellement programmé au sein de sa flotte.



Nouvelles modalités de financement OICEP



Le SIED 70 a mis en place, il y a 4 ans, des subventions à destination des communes afin de les aider à supprimer leurs ballons fluorescents (luminaires équipés de lampes à vapeur de mercure), très consommateurs d'énergie, et de leur substituer des luminaires à lampes Sodium Haute Pression (SHP).

Les aides du SIED 70 ont permis la réalisation d'environ 530 opérations au sein des communes, permettant le renouvellement de près de 17 500 luminaires.

A l'époque, la substitution ne permettait pas techniquement de descendre en dessous de 40% d'économie de consommation.

Les progrès amenés par les luminaires LEDs (avec notamment leurs possibilités d'abaissement de puissance) et leur récente compétitivité technique et financière permettent désormais d'obtenir des baisses significatives de consommation (même en substitution de lampes à sodium haute pression).

Par ailleurs, les lampes à vapeur de mercure, nuisibles pour l'environnement, sont interdites de commercialisation depuis le 13 avril 2015.

Afin de permettre aux communes, qui n'ont pas encore supprimé ces sources lumineuses consommatrices d'énergie, de réaliser leurs travaux, le Syndicat souhaite maintenir un taux de financement élevé sur ces opérations et ne pas disperser ses fonds sur d'autres travaux moins prioritaires. Les aides du syndicat sont donc maintenues à 80 % du montant HT des travaux, limitées à un plafond de 450 € HT par luminaire et à 25% au-delà, sous réserve des 2 conditions cumulatives suivantes :

- l'économie d'énergie est au moins égale à 40%.
- l'opération projetée doit comporter au moins 85% de luminaires anciens équipés de lampes à vapeur de mercure ou de lampes au sodium installées en substitution de lampes à vapeur de mercure.

Pour les autres opérations de remplacement de luminaires, équipés de lampes au sodium haute pression par exemple, la contribution du SIED 70 reste égale à 25%.

Signature des conventions TEPCV

Les Pays Graylois et de Vesoul Val de Saône, lauréats de l'appel à projets national **Territoires à énergie positive pour la croissance verte**, ont sélectionné l'action du SIED 70 proposant l'installation de luminaires à LEDs en remplacement des luminaires existants dans le but d'atteindre une diminution par trois des consommations électriques du parc d'éclairage public remplacés.

Un Fonds de financement a donc été attribué au SIED 70 pour promouvoir

cette action dans une quinzaine de communes de chaque territoire.

Pour engager l'action du SIED 70 avec chaque Pays, Monsieur Gilles Martinet, 1er Vice-président du SIED 70, est allé le 18 novembre dernier, signer à Paris, au Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, deux conventions tripartites entre l'Etat, la Caisse des dépôts et consignations et le SIED 70.



TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE